

OFFICE MALAGASY D'ETUDES  
ET DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS  
(OMERT)

DECISION N°98/01 -OMERT/DG/L

portant octroi d'une licence pour l'exploitation du service Iridium  
au nom de IRIDIUM AFRICA SERVICES CORPORATION

**Le Directeur Général de l'OMERT,**

- Vu la Constitution,
- Vu la Loi n°96-034 du 27 janvier 1997 portant réforme institutionnelle du secteur Télécommunications,
- Vu le décret n°97-1155 du 27 septembre 1997 portant réglementation des réseaux et services des télécommunications,
- Vu le décret n°97-1077 du 28 Août 1997 instituant l'Office Malagasy d'Etudes et de Régulation des Télécommunications (OMERT),
- Vu le décret n°97-10381 du 9 décembre 1997 portant nomination du Directeur Général de l'OMERT

**DECIDE :**

**Article premier.**- Une licence d'exploitation du système Iridium est délivrée, pour une durée de cinq (5) ans, à IRIDIUM AFRICA SERVICES CORPORATION.

**Article 2.**- La licence, enregistrée sous le numéro 01/98, est délivrée à titre personnel à son titulaire et ne peut en aucun cas être transférée à un tiers.

**Article 3.**- La licence, objet de la présente décision, est octroyée sous la condition exclusive du respect des clauses du cahier des charges annexé à la présente décision.

**Article 4.**- Le cahier des charges fait partie intégrante de la présente décision. En conséquence, sa validité est subordonnée à la signature du cahier des charges par le titulaire et l'OMERT.

**Article 5.**- Conformément à l'article 4 et l'annexe 1 du cahier des charges, le service fourni par le titulaire utilisera les bandes de fréquences de 1621,35 MHZ-1626,5 MHZ.

**Article 6.**- Le Directeur des Réseaux et Services de l'OMERT est chargé de l'exécution de la présente décision.

**Article 7.**- La présente décision annule celle en date du 19 Juin 1998 délivrée à Iridium LLC.

*Antananarivo, le 17 Août 1998*

Le Directeur Général de l'Office Malagasy  
d'Etudes et de Régulation des Télécommunications

OFFICE MALAGASY D'ETUDES ET DE REGULATION  
DES TELECOMMUNICATIONS  
ANDRIANIRINA RAJAONASY Gilbert

OMERT